VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligiblement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 63.648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI le 28 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 533 rue Tchoupitoulas, au coin nord est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez de chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson dans cet Etat, maintenant dans le Sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de ... ancien juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Wiltz) et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas [autrefois Levée] sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de bâture et de terre rapportée à l'avenir, et ainsi situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas autrefois Levée et l'avenue Louisiana autrefois Grand Cours de Wiltz et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville, contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant —offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou le placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspective par la commission du Dock assurera de tels avantages à la façade du fleuve lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No municipal 64 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton) désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un inventaire par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit:

1° Le cottage double en bois à un étage Nos 638 et 642 rue Ste Marie à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citernes de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu au dit lot No 25 et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces, de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22, contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21, et sur l'autre ligne de côté une première profondeur de 110 pieds et de là à un angle droit sur une ligne s'étendant de là vers la rue St André une distance de 4 pieds 1 pouce et 6 lignes, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds, et 29 pieds et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an

6° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1922 et 1924 rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 21 contigu au lot No 20 et mesurant d'après ledit plan 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 142 pieds sur chacune des lignes de côté, et 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière à une distance de 43 pieds 7 pouces plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 20 (1 1|2 pied de ladite allée commune appartient à ce lot No 21). Loué au taux de $240 par an,

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1926 et 1928 rue Chippewa, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 20 contigu au lot No 19, et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chippewa sur une première profondeur sur la ligne de division du lot No 19 de 110 pieds, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue Ste Marie une distance de 4 pieds 11 pouces et une ligne, delà sur une ligne courant à un angle droit vers la rue St Thomas, une deuxième profondeur de 32 pieds; 142 pieds de profondeur sur la ligne opposée et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond; ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étend en arrière une distance de 43 pieds 7 pouces, plus ou moins, sur le côté le plus près de la rue Ste Marie, et commune audit lot et au lot contigu No 21 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 20.) Loué au taux de $240 par an.

8° Le cottage double en bois à un étage Nos 1930 et 1932 rue Chippewa contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19, contigu au lot No 18 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Chippewa, 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartient à ce lot No 19). Loué au taux de $192 par an.

9° Le cottage double en bois à un étage Nos 1934 et 1936 rue Chippewa, contenant 4 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 18 contigu au lot No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Chippewa 32 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, sur 110 pieds et 1 pouce de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de chaque côté du dit lot de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds plus ou moins (1 1|2 pieds de chacune desdites allées communes appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

10° Le cottage double en bois à un étage, Nos 1938 et 1940 rue Chippewa, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17, contigu au lot No 16 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds et 7 lignes de face à la rue Chippewa, 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 110 pieds et 1 pouce, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds plus ou moins, sur chaque côté dudit lot (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an

11° Le cottage double en bois à un étage Nos 1942 et 1944 rue Chippewa, à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et formant l'encoignure des rues Chippewa et St André, et mesurant d'après ledit plan 29 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Chippewa, 30 pieds, 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur 110 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue St André, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur, s'étendant en arrière une distance de 44 1|2 pieds, plus ou moins, (1 1|2 pied de laquelle dite allée appartenant à ce lot, commune audit lot et au lot contigu No 17) Loué au taux de $192 par an.

Troisièmement — 10 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 71, compris entre les rues St André, Chippewa, Annonciation et Ste Mary désignés par les Nos 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19, subdivision faite par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 10 mai 1900, décrits comme suit et ci-après séparément.

1° Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurent d'après ledit plan chacun 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 9 formant l'encoignure des rues St André et Chippewa.

2° Le lot No 11 mesurant 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa (commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure des rues Chippewa et St André) 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 12 et une profondeur de 131 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne opposée. Les lots 12 et 13 sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 30 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, 28 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 12 à une profondeur de 131 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot No 11 et 131 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 13. Le lot No 13 à une profondeur de 131 pieds et 10 pouces sur la ligne opposée.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 712 et 716 rue Ste Marie, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 15 et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles. Loué au taux de $216 par an.

4° Le cottage double en bois à un étage Nos 726 et 728 rue Ste Marie contenant 3 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 16 et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec le droit à l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur et s'étendant en arrière de la rue Ste Marie à une distance de 35 pieds, plus ou moins commune à ce lot et au lot contigu No 17 (1 1|2 pied de la dite allée appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 730 et 732 rue Ste Marie contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie (commençant à un point de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de distance de l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation), la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de largeur faisant face à la rue Ste Marie et s'étendant en arrière une distance de 35 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 16 (1 1|2 pied de ladite allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

6° Le cottage double en bois à un étage Nos 1918 et 1922 rue Annonciation, contenant 3 chambres, cabinet et citerne de chaque côté et sur le côté inférieur une grande entrée pour wagons. Le lot de terre est désigné par le No 18 et mesure d'après ledit plan 45 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Annonciation, commençant à un point 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de l'encoignure des rues Annonciation et Ste Marie, 49 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Ste Marie, et une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne de division du lot No 19, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation, une distance de 42 pieds plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 19 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot) Loué au taux de $204 par an.

7° Le cottage double en bois à un étage Nos 1924 et 1926 rue Annonciation contenant 3 chambres cabinet et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 19 et mesurant 34 pieds, 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Annonciation (commençant à un point 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de distance de l'encoignure des rues Annonciation et St André, 34 pieds 7 pouces de largeur sur la ligne du fond, 127 pieds, 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste Marie, le séparant du lot No 18, 127 pieds, 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne opposée la plus près de la rue St André, ensemble avec le droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur s'étendant en arrière de la rue Annonciation une distance de 42 pieds, plus ou moins, commune à ce lot et au lot contigu No 18 (1 1|2 pied de laquelle allée commune appartenant à ce lot). Loué au taux de $192 par an.

Quatrièmement—Sept certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 71 borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et Annonciation, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F et G, sur le dernier plan ci-dessus mentionné de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, mesurant et devant être vendus comme suit, à savoir:

1° Les lots A, B, C et D, sont contigus et mesurant d'après ledit plan chacun 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chippewa, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes égales et parallèles, le lot A, formant l'encoignure des rues Chippewa et Ste Marie.

2° Le cottage résidence en bois à un étage avec mansarde, No 711 rue St André, retiré de la banquette, contenant galeries, 8 chambres, 2 cabinets, citerne, etc. Aussi la résidence en bois à deux étages contigu et y attenant; No 713 rue St André, contenant vestibules, 4 chambres et d'autres chambres dans les dépendances, et citerne.

Le terrain est désigné par la lettre E, et mesuré d'après ledit plan 71 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 60 pieds et 4 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Chippewa), la même en largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes égales et parallèles.

3° Deux certains lots de terre extra grands désignés par les lettres F et G. Le lot F mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André, 30 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 214 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Chippewa et une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne opposée le séparant du lot G. Le lot G est contigu audit lot F, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds et 2 lignes de face à la rue St André (commençant à un point 127 pieds 11 pouces et 7 lignes de distance de l'encoignure des rues St André et Annonciation) 30 pieds de largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 213 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le séparant du lot F et une profondeur de 212 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté la plus près de la rue Annonciation.

Cinquièmement — Le cottage double en bois à un étage Nos 2007 et 2009 rue Annonciation, retiré de la banquette et contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, St André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No 1 sur un plan dudit lot et autres, annexé à un acte en l'étude de G. K. Stringer, ancien notaire en cette ville daté le 13 février 1831, le dit lot de terre mesurant 30 pieds de face à la dite rue Annonciation sur 100 pieds de profondeur et 29 pieds 8 pouces de largeur dans le fond. Loué au taux de $144 par an.

Sixièmement—Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une bâtisse à deux étages en bois No 436 rue Joséphine, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Tchoupitoulas (anciennement Nouvelle Levée) et Rousseau et l'avenue Jackson, (anciennement rue Jackson) Ledit lot mesurant 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Joséphine entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, comme il est démontré sur un plan de C. F. Zimple voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par les syndics de St Fort Dussuau, en faveur de L. Celon, pardevant Louis Ferand ancien notaire en cette ville, le 8 juillet 1833.

Toutes les propriétés ci-dessus sont dans un voisinage populeux et elles se trouvent dans cette classe qui paie le plus sur les montants placés. Le petit capitaliste trouvera ici tout l'essentiel désirable. Les lots à bâtir sont parmi les quelques-uns qui restent et paieront soit comme placement ou spéculation.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour le plaignant.

Jos. Brewer, avocat pour les défendeurs.

19 av—19 26—mai 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De placement sûr et productif, Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als.

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Remparts à l'encoignure N. E. de la rue St André, contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Félicité, St André et Dryades, mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart, 43 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, 113 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André ladite propriété est désignée par la lettre A, sur un devis par A. de Armas, voyer, annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire le 12 août 1878 et est développé sur ledit plan comme formant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci dessus. Convenable pour une résidence ou pour un placement.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. G. Gill, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Bassich, avocat pour le plaignant.

T. G. Moran, avocat pour les défendants.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 18 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 8 mai 1903 et signé le 14 mai 1903, par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage triple en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore retiré de la banquette et contenant galeries, six chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé de deux lots situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 194, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Melpomene et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds 10 5|8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après ledit plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui s'y trouvent

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.

17 mai — 17 24 31 — juin 7 14 18

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Zachary T. Knight.

No 70,374—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune— JEUDI, le 28 mai 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, le 13 mai 1903—

Un lot de terre et améliorations, 3e district de cette ville, ilet 1183, borné par les rues D'Abadie, Miro, Tonti et l'avenue St-Bernard, désigné comme lot 5 mesurant 33' 0 4" de face à la rue D'Abadie sur 114' 11 de profondeur entre lignes parallèles. Conditions comptant; l'acquéreur assumera les taxes de 1903, déposera 20 0|0 le jour de la vente et paiera pour l'acte de vente pardevant Louis A. Martinet, N. P. 17 mai—17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Emily Cragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 686—Division D — Attendu que Robert E. Kongslot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emily Cragg décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. J. Rissé Cage, Baldwin et Crabites avocats.

27 mai.—27 31—juin 5

Succession de August et Caroline Stierwald

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 113—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Amelia Stierwald femme de J. J. Rainey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas & Suthon avocats.

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Mme Anna McLean [Gerard, veuve de Thomas H. Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64.517—Division A —Attendu que Charley Howard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Anna McLean Gerard veuve de Thomas H Howard, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier

26 mai—26 30—juin 4

Succession de Laurent Nicholas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 70 633—Division E—Attendu que George Nicholas a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Laurent Nicholas, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. — Cunningham & Cunningham avocats.

21 mai—21 25 30

Succession de Charles Pozzi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 56 639—Division E — Attendu que Joseph Pozzi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Pozzi, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. E. J. Wenck, avocat. 19 ma.—19 23 28

Succession de Charles J. Boatner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70 649—Division A—Attendu que Mme Frances Rowena Boatner (née Mayo) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles J. Boatner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 23 mai—23 27—juin 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Formant le coin des rues Quartier et Miro. Connue comme les numéros 2234 et 2238 rue Quartier.

American Homestead Co., vs Adolphe Bocquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 339 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Deuxième District municipal, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Galvez et Hôpital, mesurant soixante quatre pieds de face à la rue Quartier, sur cent un pieds sept pouces de profondeur et facade sur la rue Miro, borné dans le fond et sur le côté par la propriété autrefois appartenant à B. Bayeux et composée des parties des lots 3, 4, 5, sur un plan daté le 17 novembre 1855, déposé en l'étude de Gottschalk, ancien notaire, dans le livre de plan No 3.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Henry Chiapella, avocat pour la plaignante.

24 avril—24 25—mai 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur du Troisième District.

Connue comme No 1420 rue Robertson, entre l'avenue Esplanade et la rue Kerlerec.

American Homestead Company vs Emile J. Barnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 69 340 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 4 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc. situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 628 borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Robertson et Villeré, ledit lot formant partie du lot No 29 et étant la moitié la plus près de la rue Kerlerec, mesurant vingt sept pieds neuf pouces à la rue Robertson sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Henry Chiapella, avocat pour la plaignante.

1er mai—1 8 15 22 29—juin 4

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Premiere Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Veuve M. Hagardorn vs C. A. Palmgreen.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 13.533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, coin Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 2 juin 1903, à 11 heures A.M., Un Brown & Simpson Upright Grand Piano et Tabouret [neuf].

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions, comptant.

CHAS R. KENNEDY, Constable.

24 mai—24 31—juin 2

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Un Superbe Ilet de Terre avec toutes les Améliorations qui s'y trouvent

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Les banquettes sont élevées et pavées. Une occasion pour les spéculateurs, les agents individuels et placeurs permanents.

IL SERA VENDU EN BLOC, LE JEUDI 11 JUIN 1903, A MIDI.

Mme Magdelena Berner, tutrice, vs Joseph B. Berner et Als.

No 70,120—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. A CARRERE, Encanteur—bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 29 avril 1903 et signé le 5 mai 1903 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, ledit ilet étant borné par l'avenue Henry Clay, les rues Webster, Patton et Constance, et est composé de vingt quatre lots. Ledit ilet mesure trois cent onze (311) pieds six et une demie lignes (6 1|2) de face à la rue Constance, trois cent dix sept (317) pieds six (6) pouces et sept lignes et demie (7 1|2) de face à la rue Patton, (290) deux cent quatre vingt dix pieds de face à la rue Webster et deux cent quatre vingt neuf pieds (289) sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à l'avenue Henry Clay.

Les améliorations sont connues comme 623 avenue Henry Clay, et comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté, galerie, 4 chambres, citerne, hangar, etc. dans la cour. L'ilet entier est entouré d'une barrière et les banquettes tout autour sont pavées. On s'en sert comme "truck farm", ferme et jardin et il y a une grande écurie, grange et de nombreux hangars.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles. L'acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur lequel devra aussi assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente, un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente

E. A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido

J. C. Henriques, avocat.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 10 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 540 et 542 rue St-Ferdinand, entre les rues Chartres et Decatur.

Firemen's Building Association vs Richard B. Nowell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70 295—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 mai 1903, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Ferdinand, Port, Chartres et Decatur, lequel lot est désigné par le No un de l'ilet No deux sur un plan de Vonquin, daté le 9 février 1839, une copie duquel est annexé à un acte de Theo Seghers, ancien notaire, daté le 26 février 1839, commençant à une distance de soixante trois pieds de l'encoignure des rues Chartres et St Ferdinand et mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue St Ferdinand sur quatre vingt huit pieds quatre lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la plaignante

25 avril—25 27—mai 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Sixième District.

Portant le No municipal 1913 rue Foucher, entre les rues Dryades et Remparts.

Security Building and Loan Association vs Sam'l J. Ambrose.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70.017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Delachaise, Dryades et Remparts, désigné comme lot No dix sept, de l'ilet No 468, et mesurant vingt huit pieds neuf pouces et quatre et quatre-cinquièmes lignes de face à la rue Foucher, par cent six pieds deux pouces et neuf-vingtièmes d'une ligne de profondeur sur la ligne de côté le plus rapproché de la rue Rempart, cent sept pieds trois pouces et cinq et un vingtième lignes de profondeur sur l'autre côté, et vingt huit pieds dix pouces et un cinquième d'une ligne de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe & Buck, avocat pour la plaignante.

8 mai—8 15 22 29—juin 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District.

Portant le numéro municipal 1915 rue Bourbon, entre les rues Marais et Urquhart.

The Teutonia Loan and Building Company vs Marshall Marcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70.354—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 4 juin 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 497, borné par les rues Bourbon, Marais, Urquhart et Touro, mesurant trente-un pieds onze pouces et 5 lignes de face à la rue Bourbon sur cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes de profondeur, étant la moitié du lot No 257 dans l'ilet No 29 du nouveau faubourg Marigny, borné sur un côté par l'autre moitié dudit lot et sur l'autre côté par le lot No 258, le tout d'après un plan dudit faubourg, daté le 10 novembre 1809, annexé à un acte du 15 mai 1819, passé pardevant M. Lafitte, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, avocats pour la plaignante.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 4

E. A. Carrère.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Léon Aubin — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 70,436. MERCREDI, le 3 juin 1903, à 10 heures A. M., sur les lieux, No 1634 avenue Tulane, à l'encoignure de la rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique les effets mobiliers décrits, dans l'inventaire de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Termes et conditions — Comptant sur les lieux.

E. A CARRERE, encanteur.

J. C. Henriques, avocat

24 mai — 24 27 — juin 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 11 juin 1903, à midi.

Elégante résidence et emplacement d'affaires, 1634 avenue Tulane,

A l'encoignure de la rue Magnolia, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Léon Aubin.

No 70,436—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre rendu et signé le 11 mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et servitudes à cela y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 405, borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), Magnolia, Gravier et Claiborne, désigné comme lot No 19 sur un plan dressé par C. A. Hedin ingénieur civile, le 23 décembre 1851, déposé dans l'étude de Richard Brenan, ancien notaire en cette ville, comme plan No dix, lequel dit lot de terre formant l'encoignure des rues Commune, (maintenant avenue Tulane) et de la rue Magnolia et mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Commune (anciennement Tulane) par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Magnolia.

Etant la même propriété acquise par ledit défunt Léon Aubin de Christopher McEvoy, par acte pardevant Charles C. Andry, notaire, daté le 11me jour de mai 1883, enregistré dans le livre des transferts 120, folio 14.

Les améliorations sont connues comme No 1634 avenue Tulane, et comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises et contenant magasin, quelques sept chambres, hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, au-dessus et en plus du prix de la vente; l'acte de vente pardevant P. A. Simmons, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.

J. C. Henriques, avocat.

12 mai—12 17 24 31—juin 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Carl C. A. Kurbs, No 70,340, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LUNDI, le 22 juin 1903, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, David et Douane, désigné comme lot No 15, sur un plan fait par John F. Braun & Compagnie, daté le 23 octobre 1893; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Carrollton sur cent treize pieds de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 14, et cent onze pieds et huit pouces sur la ligne le divisant du lot No 16 et trente deux pieds deux pouces et deux lignes de largeur dans le fond.

2° Une certaine étendue ou morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ soixante-quinze (75) milles au dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant la moitié (1|2) d'un (1) arpent de face sur ledit fleuve sur une profondeur de quarante (40) arpents et étant borné du côté supérieur par des terres appartenant à John L. Ban et du côté inférieur par des terres appartenant à John L. Buras.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903. Les actes de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais des acquéreurs. E. A. CARRERE, Encanteur,

23 mai—23 30—juin—6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Magdelena Berner, Tutrice vs Joseph B. Berner et als

No 70,120 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans— Division E.

EN vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à moi adressé dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux et après décrits, No 623 avenue Henry Clay dans le sixième district de cette ville, MARDI, le 2 juin 1903 à 10 h.a.m., précise la propriété mobilière décrite dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. A. CARRERE, Encanteur

23 mai—23 27 juin 1 2

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites de choix pour bâtir.

Voisinage attrayant, alentours modernes près de l'avenue de l'Esplanade.

Succession de Alfred Reggio

No 69,554 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune. —JEUDI le 28 mai 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 24 avril 1903, pour le compte de la succession d'Alfred Reggio. Il sera vendu à l'enchère publique:

1° Trois certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet 435 borné par les rues De Soto, anciennement Washington, Rendon, St Jean, maintenant Bell et Lopez désignés comme lots 8 9 et 10 sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 12 mai 1892. Les dits lots mesurant chacun (en mesure américaine) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue De Soto, anciennement Washington, par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots sont contigus et le lot No 10 formant l'encoignure de la rue Rendon.

2° Deux certains lots de terre situés dans l'ilet 436 borné par les rues De Soto, anciennement Washington, Lopez, Rendon, Eplanade et la Grande Route St Jean, désignés comme lots 2 et 3 sur un plan par Grandjean et Pilié, voyers, daté 1er juin 1888, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue De Soto, autrefois Washington, par une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Ces lots sont splendidement situés dans une jolie et renchérissante section de cette ville qui se bâtit rapidement, environnée par de nombreuses résidences modernes et près de tous les avantages, voies de chars urbains, etc., et sans égales comme résidence.

Conditions—Comptant, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, notaire, les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

26 avril—26 —mai 3 10 17 24 28.

VENTE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

Ce Proéminent point historique.

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre).

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un ilet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, — Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune— MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Dettel, Jr. daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1, 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 6 0|0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0|0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyer, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denègre, Blair et Denègre, avocats.

9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

Succession de Samuel Leatham et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62 066—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph E. Renecky, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier W. J. Hennessy avocat 20 mai—20 24 [illegible]